

See discussions, stats, and author profiles for this publication at: <https://www.researchgate.net/publication/47506261>

# Gouvernance "non-souveraine" et régulation des services de l'eau à Monrovia (Libéria)

Article in *Revue Tiers-Monde* · January 2010

DOI: 10.3917/rtm.203.0159 · Source: OAI

---

CITATIONS

2

---

READS

150

3 authors, including:



Yvan Renou

Grenoble Alpes University

70 PUBLICATIONS 190 CITATIONS

SEE PROFILE

## GOUVERNANCE « NON SOUVERAINE » ET RÉGULATION DES SERVICES DE L'EAU À MONROVIA (LIBERIA)

Aude Urcun, Yvan Renou, Vincent Plauchu

Armand Colin | « *Revue Tiers Monde* »

2010/3 n° 203 | pages 159 à 180

ISSN 1293-8882

ISBN 9782200926625

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<http://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2010-3-page-159.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Aude Urcun *et al.*, « Gouvernance « non souveraine » et régulation des services de l'eau à Monrovia (Liberia) », *Revue Tiers Monde* 2010/3 (n° 203), p. 159-180.  
DOI 10.3917/rtm.203.0159  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

© Armand Colin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# EAU DES VILLES : REPENSER DES SERVICES EN MUTATION

## GOUVERNANCE « NON SOUVERAINE » ET RÉGULATION DES SERVICES DE L'EAU À MONROVIA (LIBERIA)\*

Aude Urcun \*\*, Yvan Renou \*\*\*, Vincent Plauchu \*\*\*\*

Dans cet article, on s'interroge sur la viabilité des modes de gouvernance « non souverains » ayant émergé à Monrovia (Liberia) suite aux processus de restructuration et de rationalisation de l'approvisionnement en eau. On montre que la diversité des situations technico-territoriales repérée au sein du tissu urbain appelle une régulation renouvelée des services de l'eau afin de répondre à la variété des objectifs (équité, efficacité, légitimité) affichée dans les politiques mises en œuvre. On esquisse pour finir des pistes de recherche afin de consolider théoriquement une telle approche.

**Mots clés :** Services de l'eau urbains, Monrovia, acteurs non souverains, régulation sectorielle et socio-spatiale.

Depuis une dizaine d'années, l'étude des services urbains en réseau s'est profondément renouvelée, portant l'attention sur les phénomènes de territorialisation des modes d'accès et de gestion ainsi que sur leur nécessaire complémentarité à l'échelle urbaine<sup>1</sup>. Ce faisant, elle place en arrière plan les débats sur les partenariats public-privé (PPP). S'il apparaît salutaire, ce déplacement de focale

\* Cet article a bénéficié des remarques constructives de deux rapporteurs anonymes.

\*\* Consultante, aude\_urcun@hotmail.com

\*\*\* Auteur correspondant, UPMF – Grenoble II, LEPII – CNRS, yvan.renou@upmf-grenoble.fr

\*\*\*\* UPMF – Grenoble II, Vincent.Plauchu@upmf-grenoble.fr

1. On pense notamment aux contributions marquantes de S. Graham et S. Marvin (2001), S. Jaglin (2005), O. Coutard et J.-P. Lévy (2009).

demande néanmoins à être approfondi. Il s'agit notamment de mieux appréhender analytiquement la diversité des situations de gestion de l'eau urbaine : loin de renvoyer à de simples « effets de contexte », la diversité territoriale correspondrait plutôt à un « état momentané des processus de différenciation territoriale à l'œuvre, conçue comme la transformation d'une structure territoriale héritée par l'inscription spatiale des relations de pouvoir, de leur institutionnalisation et de leur réception par les sociétés locales » (Verdeil, Féré, Sherer, 2009, p. 28). Dans le cas particulier des pays ayant connu des guerres civiles (Liban, Liberia...) entraînant une forte désorganisation des services en réseau (sur le plan des infrastructures, des institutions de régulation, des usages et représentations...), la diversité des situations technico-territoriales se présenterait moins comme la résultante d'une adaptation au contexte local des modèles universels de gestion portés par les institutions internationales que comme une réalité phénoménale consubstantielle à des situations historiquement déterminées<sup>2</sup>. En mobilisant le cas de Monrovia (Liberia), nous proposons de revenir sur les implications théoriques de ce déplacement analytique et de nous interroger sur la manière dont les concepts de gouvernance et de régulation peuvent se trouver recombines<sup>3</sup>. Nous nous appuyerons dans un premier temps sur les travaux de S. Jaglin (2005, 2006) avant de voir comment ils pourraient être utilement enrichis de travaux complémentaires.

Ainsi, en prenant pour exemple le continent africain, cet auteur observe que pour pallier les graves insuffisances (techniques et financières) relatives au pilotage des services des eaux, la grande majorité des États et collectivités locales cherchent généralement l'appui de bailleurs et opérateurs de projets extérieurs (agences d'aide internationales, ONG, coopération décentralisée, bureaux d'études du Nord). Parmi les trois modes d'action généralement ouverts aux ONG et OIG (organisations non et intergouvernementales), la fourniture par un bailleur étranger est à la fois la plus répandue et celle qui soulève le plus d'inquiétudes (Page, 2003 ; Jaglin, 2006 ; Leclerc-Olive, 2008) : remise en question de la souveraineté des États pauvres, affaiblissement de la responsabilité publique dans les pays bénéficiaires, contournement de la puissance publique dans un dispositif de gouvernance éclaté nuisant à l'enracinement démocratique et durable du service, productions de puissants effets de démarquage dans l'espace du fait de l'inégalité des ressources financières des acteurs impliqués dans les différents dispositifs de gouvernance...

---

2. Pour Verdeil, Féré et Sherer (2009, p. 39), la fragmentation territoriale se comprend en effet « non pas à partir d'explications de nature causale voire linéaire, mais davantage comme l'ensemble des rétroactions entre un certain degré de différenciation territoriale et un certain niveau de maturité ou d'épuisement du modèle universel de services urbains en réseau ».

3. On retient en particulier la distinction entre gouvernance et régulation introduite par A. Dubresson et S. Jaglin (2002). Ces auteurs distinguent la notion de gouvernance (« modalités de coordination des acteurs et d'intégration de l'action collective ») et celle de régulation (« ensemble des mécanismes juridiques, économiques et sociopolitiques auxquels recourent les pouvoirs publics pour stabiliser les antagonismes et assurer la reproduction du système social ») (Dubresson, Jaglin, 2002, p. 72).

Si l'on partage les inquiétudes de ces auteurs lorsque le principe de « légitimité politique » se voit supplanté par celui de « rationalité experte » avec l'instauration de ces nouveaux modèles de gouvernance, on cherche dans cet article à s'interroger sur le potentiel d'innovation et de viabilité de cette gouvernance « non souveraine » des services d'eau (notamment dans le cas de pays où la diversité des situations technico-territoriales leur est consubstantielle). Il s'agira en particulier, à partir d'une étude du processus de rationalisation des services d'eau à Monrovia, de se demander si une régulation étatique pensée sur des bases renouvelées ne serait pas en mesure d'organiser un pilotage efficace et légitime de la nouvelle forme de gouvernance « non souveraine » qui se met progressivement en place. L'hypothèse que l'on essaiera donc de tester est que le conflit entre « légitimité politique interne » et « rationalité experte externe » repéré par divers analystes n'en est peut-être plus un si l'on accepte de se déprendre des catégories d'analyse politique traditionnelle (volonté, souveraineté, peuple) et que l'on s'intéresse à l'action citoyenne d'une pluralité agissante adossée à un ordonnancement institutionnel robuste (Arendt, 1993, 1994). D'un point de vue méthodologique, l'étude empruntera largement à une « épistémologie des particuliers » (Castree, 2008) et visera à alimenter, via la mobilisation d'une diversité d'éléments empiriques spécifiques à Monrovia, le corpus théorique en termes de gouvernance polycentrique élaboré par E. Ostrom (2005)<sup>4</sup>.

## L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE À MONROVIA : DONNÉES ET ENJEUX

Le Liberia, pays d'Afrique de l'Ouest situé entre la Côte d'Ivoire et la Sierra Léone, a été frappé par une guerre civile de 1989 à 2003, qui a fait 300 000 morts et 1 million de réfugiés. Aujourd'hui, socialement et économiquement, les défis à relever sont nombreux. Le pays est entièrement à reconstruire. L'un des premiers engagements de la nouvelle présidente Ellen Johnson Sirleaf, élue fin 2005, a été le rétablissement des services de base auprès d'une population qui avait été privée de desserte par les réseaux d'eau courante et d'électricité pendant 15 ans. Le pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable a chuté de 37 % en 1990 à 17 % en 2003. Même si des progrès importants ont été accomplis depuis la fin du conflit, seulement 25 % des Libériens ont aujourd'hui accès à l'eau potable (Poverty Reduction Strategy, Republic of Liberia, 2008).

Monrovia occupe une place particulière dans l'histoire du Liberia. Elle est la ville des Américano-Libériens, descendants des premiers esclaves libérés

---

4. Cette étude rassemble des matériaux empiriques collectés lors d'un séjour de deux ans de l'une d'entre nous à Monrovia (2007-2009) au service d'une ONG. Les informations collectées relèvent donc pour partie d'une démarche d'observation participante.

des plantations du sud des États-Unis à l'origine du Liberia au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. « Colons » noirs, ces derniers ont mené une politique d'exclusion des « autochtones », qui ont été considérés jusqu'à très récemment comme des citoyens de seconde zone (le droit de vote ne leur a été attribué qu'en 1945). Cette différenciation s'est traduite par un clivage géographique entre la capitale et le reste du pays. Le Liberia a été sous la domination politique des Américano-Libériens pendant plus d'un siècle jusqu'au coup d'État de Samuel Doe, premier autochtone à prendre le pouvoir, de manière sanglante, en 1980. Cette longue exclusion est l'un des nombreux facteurs qui peuvent expliquer le conflit civil. Dans ces conditions, on comprend que l'effort du gouvernement en place porte sur un processus de réconciliation et de construction d'une nation pacifiée et unifiée par-delà ce passé (« One People, one Nation, one Destiny »).

### Un réseau délabré

Sa capitale, Monrovia, théâtre à plusieurs reprises d'intenses combats en raison de sa valeur hautement symbolique et stratégique, a été particulièrement détruite. L'ensemble de ses infrastructures et de ses services urbains a subi de nombreux dommages. Le réseau d'alimentation en eau, en particulier, a été touché, pillé ou tout simplement négligé. La capitale rencontre donc, depuis des années, d'énormes difficultés dans l'approvisionnement en eau, plus spécialement dans les zones urbaines les plus pauvres. Cette situation résulte en partie d'une approche inappropriée en termes de gestion de service, couplée à des ressources financières limitées, une rapide urbanisation et une augmentation de la population<sup>4</sup>.

Accueillant aujourd'hui 29 % de la population libérienne, la capitale est autrement plus complexe qu'il y a 20 ans. L'universalisation des services de l'eau est un élément prédominant dans la construction de la nouvelle nation promue par le gouvernement, dans laquelle chaque citoyen (libérien et américano-libérien) aurait les mêmes droits. L'accès aux services de base est dès lors un élément important de la restauration de la confiance entre la population libérienne et le pouvoir. Il est enfin un important outil politique sachant que les prochaines élections présidentielles, véritable enjeu pour l'avenir du pays, auront lieu en 2011 et que les quartiers exclus ont eu dans le passé un vote contestataire<sup>5</sup>. À Monrovia, cette double priorité de lutte contre la pauvreté et d'amélioration de l'accès aux services de base des populations exclues concerne directement les classes socio-économiques défavorisées vivant dans les zones

4. La coopération japonaise considère que seulement 37 % de la population a accès au réseau municipal, ce qui signifie qu'une large partie de la population utilise les ressources du sol pour couvrir sa demande en eau, héritage des efforts passés des agences internationales et des ONG internationales (Japanese Cooperation, 2009).

5. Georges Weah, opposant d'Ellen Johnson Sirleaf au second tour des dernières présidentielles est un « enfant » de Clara Town, bidonville concerné au premier chef par ces questions d'accès à l'eau.

d'habitats informels. Elle implique le développement de nouvelles stratégies du fait de la réticence actuelle des « services centraux » et de celle prévisible des compagnies privées à étendre les réseaux vers les ménages dépourvus de titre officiel de propriété et / ou à faible demande solvable.

La construction de puits a pu apparaître à un moment donné comme une solution. Elle fut initiée en 1990 par le Comité international de la Croix-rouge (CICR) quand il devint évident que le réseau municipal ne pouvait subvenir aux besoins d'une population en expansion. Dans le même esprit, UNICEF, Action contre la faim (ACF), Médecins sans frontières (MSF) ainsi que d'autres agences ont poursuivi l'effort de construction de puits, ce qui explique qu'aujourd'hui on puisse trouver dans de nombreuses parties de Monrovia un très grand nombre de puits superficiels. Si ces ressources ont finalement évité à la capitale de subir une crise de l'eau majeure durant le conflit, ces sources complémentaires sont aujourd'hui inadéquates et non durables car contaminées.

Les populations les plus touchées sont les plus vulnérables (en particulier les femmes et les enfants) : installées dans des zones périphériques informelles, elles sont généralement exclues du réseau formel de distribution. L'impact de cette exclusion est majeur à la fois en termes économiques (le prix de l'eau des opérateurs informels pouvant atteindre jusqu'à dix fois celui du réseau) et sanitaires (un enfant sur 8 n'atteint pas l'âge de 5 ans) (Japanese Cooperation, 2009).

### **Des institutions de régulation en voie de reconfiguration**

Dans un tel contexte, la question de l'universalisation de l'accès à l'eau potable est devenue l'une des « priorités » du Gouvernement libérien dans le cadre de sa « Stratégie nationale de réduction de la pauvreté » (Liberian Poverty Reduction Strategy – PRS). Cette dernière définit la vision du gouvernement et les grandes lignes stratégiques pour la période 2008-2011, dans la recherche d'un développement et d'une croissance rapide et endogène. Le principal enjeu lié à l'amélioration de l'accès à une eau potable est la réduction des maladies infectieuses et parasitaires liées à l'eau et donc aussi des charges que celles-ci font peser sur le Liberia en termes de dépenses de santé. L'objectif principal est bien l'augmentation de l'accès à l'eau de 25 % de la population en 2008 à 50 % en 2011.

De nombreux freins ou blocages entravent la poursuite de ces deux objectifs. Les années de guerre civile ont complètement déstructuré le système politique du pays. Le Liberia connaît aujourd'hui une situation de faible gouvernance où le rôle de la loi est pratiquement inexistant. Au niveau du secteur de l'eau, on constate un cadre institutionnel inapproprié et dépassé, une gestion inadéquate en termes de recouvrement des coûts d'opération et de maintenance et un manque de régulation. Les rôles et responsabilités apparaissent fragmentés entre différents

ministères et agences gouvernementales : le ministère de la Santé, le ministère des Travaux publics, le ministère en Charge du sol, des mines et de l'énergie, le ministère de l'Éducation, l'Agence de protection environnementale et la Société publique de distribution de l'eau (Liberian Water Sewage Corporation – LWSC). Globalement, ce manque de clarté génère une situation qui nuit à la mise en place d'un service efficace ainsi que d'une rapide et durable expansion de l'approvisionnement en eau. Un travail de réforme est en cours afin de définir une régulation du secteur et les rôles et responsabilités de chacun.

Notons enfin que la politique de l'eau menée au Liberia définit cette ressource comme un droit fondamental. Le projet de loi engage ainsi le Liberia à réduire la proportion des personnes sans accès à l'eau, plus particulièrement auprès des groupes les plus vulnérables. Il instaure par ailleurs une obligation législative contraignant le gouvernement à concrétiser ce droit par la mise en place d'un service minimum de 5 gallons (18,9 litres)<sup>5</sup> d'eau par personne et par jour. Cet approvisionnement minimum est envisagé comme une première étape vers un niveau de service plus élevé. La priorité, en termes de calendrier et de financement, est donnée à ceux qui ne sont pas aujourd'hui desservis de manière adéquate plutôt que d'améliorer les infrastructures auprès de ceux qui ont déjà un accès. Dans le même temps, le projet de loi introduit une marchandisation de l'eau, laquelle ne peut plus être considérée comme un bien gratuit, mais comme un bien dont le coût économique et social doit être en partie couvert par les usagers, même les plus vulnérables. L'équité sociale et l'efficacité économique se présentent donc comme les deux principes structurants de la politique de l'eau au Liberia.

### **Explosion démographique, pauvreté et bidonvillisation**

Monrovia a connu une explosion démographique exceptionnelle, au cours des trois dernières décennies, qui a accentué la pression exercée sur les infrastructures et participé à l'exclusion d'une grande partie de sa population de l'accès aux services urbains. En 1984, environ 450 000 personnes vivaient à Monrovia sur une population totale de 2 101 628 Libériens (soit 21,5 % de la population totale). Aujourd'hui, selon le dernier recensement national conduit en mars 2008, 1 010 970 personnes vivent à Monrovia, soit presque un tiers (29 %) de la population libérienne et quatre fois plus que l'ensemble des capitales des 15 comtés réunis. On note par ailleurs une augmentation de 133 % de la population dans le comté de Montserrado (incluant Monrovia) depuis 1984 alors que l'augmentation nationale est de 66 %.

Les migrations économiques et les déplacements de population liés au conflit ont été les principaux facteurs de ce phénomène au cours des dernières

---

5. 1 US gallon = 3,78 litres.

décennies. Monrovia comptait 720 000 personnes en 1994. Environ 25 % de la population a été déplacée pendant les 14 ans de guerre civile. À ces derniers, s'ajoutent les réfugiés installés dans les pays limitrophes ou d'Afrique de l'Ouest. Dans un contexte de sortie de guerre civile, Monrovia, capitale économique et administrative du pays, reste la ville qui offre le plus d'opportunités en termes d'emploi, de transport (aéroport, port), de communication, d'accès aux services administratifs ainsi que d'infrastructures de toutes sortes.

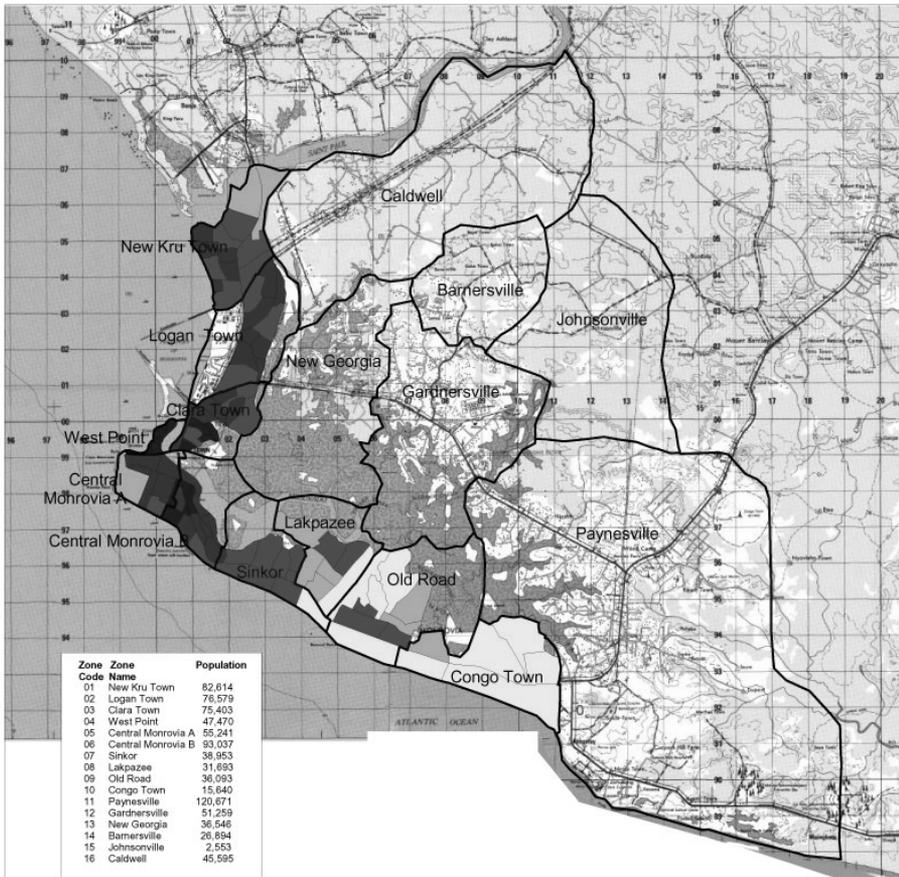
Majoritairement, cette population est pauvre. Les années de conflit et de mauvaise gestion ont fait du Liberia l'un des pays les plus pauvres au monde, avec un PIB / habitant estimé à 190 dollars US. Une étude, menée dans le cadre du Plan de réduction de la pauvreté, a révélé que 63,8 % de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté (moins de 2 dollars US par jour), ce qui correspond à 1,7 million de personnes, et que 48 % vivent au-dessous du seuil de l'extrême pauvreté (moins d'1 dollar US par jour). Le taux de pauvreté à Monrovia est de 48,5 %, ce qui correspond à un peu moins de 500 000 personnes. Le taux de chômage avoisine les 85 %. En dehors de quelques grosses entreprises implantées au Liberia depuis des années, le gouvernement est le principal employeur du pays. Le secteur privé reste très discret depuis le déclenchement de la guerre civile : le Liberia reste un pays à haut risque en termes d'investissements. Cette situation économique et le caractère aléatoire des ressources sont de véritables freins dans l'accès des populations les plus vulnérables à des services adéquats (eau, assainissement, gestion des déchets).

Dans ce contexte d'expansion démographique, l'absence de planification et de contrôle a favorisé la prolifération et l'étalement spatial d'habitats précaires et informels dans des zones plus ou moins éloignées du centre-ville et non raccordées au réseau municipal d'eau. Une étude récente menée par le Monrovia City Corporation a dénombré à Monrovia 27 zones illégales ou bidonvilles dont les plus connus sont West Point (75 000 personnes), Clara Town (45 000 personnes), Logan Town, Sonewein ou encore South Beach Bay<sup>6</sup>. Certaines agences de développement considèrent que plus de 50 % des habitants de Monrovia vivent de manière non déclarée. Du fait d'une situation géographique particulière (Monrovia est une lagune), on observe une concentration des populations dans les zones les plus exposées aux inondations le long du marécage drainé par la Montserrado River ou à proximité des grosses décharges publiques (voir figure 1). La situation de ces quartiers, quasiment au niveau de la mer, pose par ailleurs des problèmes techniques : le sel et le sable ne permettent pas d'envisager la création de puits ou de forages, ce qui accentue les difficultés d'accès à une eau potable. Si la formation de ces bidonvilles s'est développée fortement durant la guerre civile, ils continuent de grossir du

6. Report on visit to Monrovia, Shack Dwellers International, Ghana, May 2009.

fait du taux d'accroissement de la population, de la pauvreté urbaine, et du coût élevé des loyers (2,5 fois plus chers qu'en zone rurale). Ils se caractérisent par leurs déplorables conditions d'hygiène et d'habitation. Il semblerait que la stratégie du Monrovia City Corporation envers ces quartiers soit double : l'éviction d'une partie de la population de certaines zones (50 000 personnes seraient concernées) et la reconnaissance de certains bidonvilles ainsi que leur amélioration.

Figure 1 : Découpage administratif et densité urbaine à Monrovia



Source : Humanitarian Information Center for Liberia.

## **D'UNE OFFRE STRUCTURÉE ET CENTRALISÉE À DES OFFRES MULTIFORMES ET TERRITORIALISÉES**

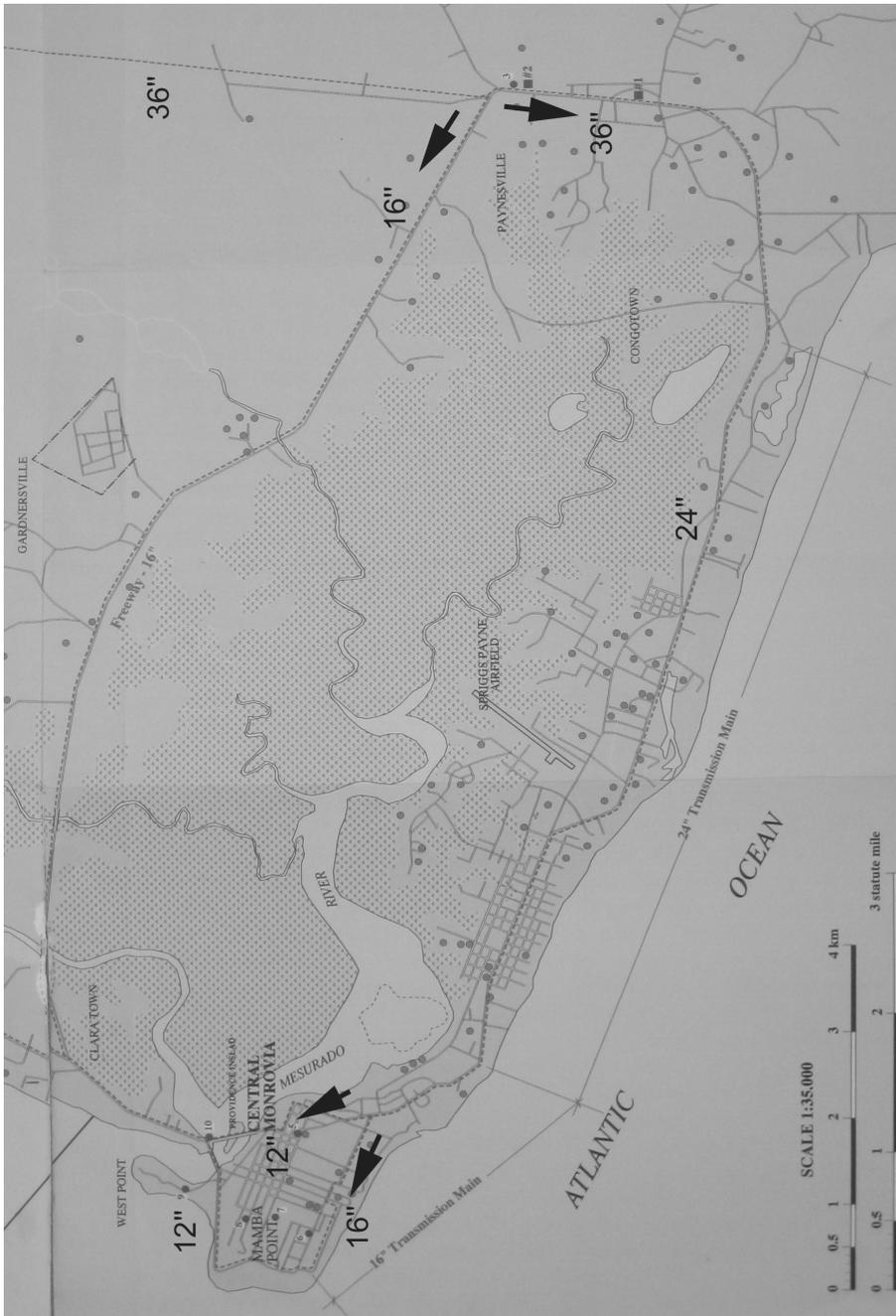
À l'instar de nombreuses villes africaines, Monrovia possède un réseau municipal d'approvisionnement, mais ce dernier est incapable de répondre à la demande croissante et différenciée de la nouvelle population.

### **L'épuisement du « tout réseau »**

D'une part, ce réseau d'eau est considéré comme l'une des infrastructures qui a subi le plus de dommages pendant la guerre civile (African Development Bank, 2007). Malgré certaines interventions d'urgence réalisées pendant le conflit par des agences internationales, la station de traitement et les réseaux de transmission et de distribution sont quasiment inopérants. La station fonctionnait en 2008 à 11 % de ses capacités, produisant moins de 1,8 million de gallons/jour (7500 m<sup>3</sup>/jour) pour une population de plus d'1 million d'habitants (contre 16 millions de gallons/jour pour 450 000 personnes avant la guerre civile). Certaines études ont montré que 80 % de la production de l'eau se perd dans les fuites (Japanese Cooperation, 2009). L'approvisionnement est donc inadéquat et d'une capacité insuffisante. La réhabilitation de ce réseau est aujourd'hui une nécessité et un important programme (2008-2009) est en cours grâce à un prêt de la Banque africaine de développement (BAD). L'objectif premier de ce programme est d'assurer l'accès à une eau potable pour les habitants de Monrovia de manière durable. Toutefois, les investissements sont lourds et l'ensemble du programme dépasse largement les capacités financières du gouvernement du Liberia : le prêt de la BAD, de 24,83 millions de dollars US, couvre une partie seulement de la restauration. Le montant nécessaire à la revitalisation du secteur de l'eau et de l'assainissement au Liberia a été évalué en avril 2008 à 143 millions de dollars US (Poverty Reduction Strategy, Republic of Liberia, 2008).

D'autre part, cette infrastructure construite pour une population estimée à l'époque entre 300 000 et 450 000 personnes, est aujourd'hui largement sous-dimensionnée par rapport aux nouveaux besoins. La future demande en eau du Grand Monrovia a été estimée par la Coopération japonaise à 19 millions de gallons/jour en 2014 et à 30 millions de gallons/jour en 2019. Son réseau de distribution ne couvre que 5 des 16 districts que comprend Monrovia. Construit en 1968, il ne dessert qu'une faible proportion de la ville correspondant principalement aux quartiers centraux « privilégiés » (voir figure 2). Les nouveaux quartiers formant le Grand Monrovia ne sont pas ou peu desservis par le réseau de distribution, même si souvent les canalisations de transmission passent à proximité des nouvelles zones d'habitation.

Figure 2 : L'approvisionnement en eau dans le Sud de Monrovia



Source : Géosciences.

De leur côté, les ménages sont peu enclins à investir dans un système d'eau puisqu'ils risquent à tout moment l'éviction, du fait de leur situation précaire (la majorité d'entre eux est locataire). De plus, pour beaucoup, leurs conditions de subsistance ne leur permettent pas de répondre aux contraintes imposées par le service (coût du raccordement, paiement mensuel, etc.), lesquelles sont inadaptées au principe de fractionnement des dépenses. Aujourd'hui, à Monrovia, de nombreux foyers à bas revenus ne pouvant pas être enregistrés auprès du réseau municipal du fait de raisons administratives s'approvisionnent auprès de tanks à eau, de vendeurs d'eau ou de kiosques (Japanese Cooperation, 2009, p. 22).

### Une diversité d'acteurs

Dans la capitale, la situation de l'approvisionnement en eau a été considérablement modifiée avec l'avènement de multiples sources et d'opérateurs différenciant à la fois l'offre et les dispositifs de gestion. La guerre civile a provoqué la démultiplication des sources d'approvisionnement en eau et l'émergence de modes de distribution informels. Si l'approvisionnement en eau potable à Monrovia relève historiquement et légalement d'un service public animé par la LWSC, celle-ci doit aujourd'hui composer avec des acteurs multiples (du vendeur ambulant à l'ONG), lesquels jouent aujourd'hui un rôle clef dans la question de la spatialisation et de la territorialisation de l'offre (Jaglin, 2005)<sup>5</sup>. Privilégiant une logique individuelle, de nombreux opérateurs privés informels, dont certains ont toutefois été légitimés, se sont développés et opèrent aujourd'hui dans de nombreux quartiers de Monrovia. On les trouve à la fois dans les zones où le réseau de distribution fonctionne mal ou peu (Clara Town, New Kru Town, Logan Town, West Point, Central Monrovia) et dans des zones non desservies par le réseau.

Il y a, d'une part, les « water miners » qui se raccordent aux canalisations encore en activité pour y prélever de l'eau qu'ils vendent directement sur place à des consommateurs ou à des « vendeurs d'eau ambulants » qui la revendent alentour. Certains de ces « water miners » payent une redevance à la LWSC, d'autres opèrent de manière illégale. Il y a, d'autre part, les vendeurs d'eau ambulants. Ils étaient 200 en 2003, principalement situés dans Central Monrovia. Leur vente était estimée à 50 000 gallons/jour (Alegre, 2006). Ils jouent un rôle important en assurant un service de porte à porte évitant à la population de

---

5. Ces notions ont été définies par S. Jaglin : « Les processus observés ne sont pas univoques et la distinction entre spatialisation et territorialisation est essentielle dans la mesure où elle exprime des dispositifs et des échelles de régulation très différents. En réservant une unité gestionnaire à l'échelle de l'espace urbanisé (services municipaux) ou d'un ensemble de villes (services nationaux), la spatialisation affirme le pouvoir de régulation du tout (le système composite de fourniture) sur ses parties (les dispositifs spatialisés) (...). La territorialisation, au contraire, suscite la multiplication de systèmes locaux de régulation mal ou non coordonnés entre eux » (2005, pp. 159-160).

marcher sur de longues distances ou de faire la queue pendant des heures. Ils opèrent sur des distances courtes (avec une brouette et 5 jerricans de 5 gallons) ou longues (avec un chariot métallique pouvant transporter une quarantaine de jerricans), le prix variant en fonction de la distance. Le prix constaté en 2009 (en fin de saison des pluies) pour le centre de Monrovia était de 10 LD (dollars libérien) pour 15 gallons contre 10 LD pour 5 gallons à Bushrod Island.

Les vendeurs spécialisés dans la longue distance s'approvisionnent quasi exclusivement au Kiosque à eau appartenant à la LWSC, situé à Via Town. Si l'eau distribuée au Kiosque est traitée, elle fait très souvent l'objet d'une recontamination durant le transport et le stockage, les jerricans étant rarement propres. Cette revente d'eau, si elle n'est pas légalisée, est tolérée, voire légitimée. Il y a enfin les vendeurs d'eau opérant depuis des réservoirs approvisionnés par camion-citerne (Central Monrovia, Sinkor, Old Road et Congo Town) et proposant l'approvisionnement direct par camion-citerne de certains foyers qui peuvent se payer ce service.

Autres acteurs déjà présents au moment de la crise humanitaire, les ONG sont aujourd'hui sollicitées dans la mise en place de partenariats public-privé, afin d'accompagner le gouvernement en termes financier et de mise en place stratégique des « pro-poor approaches ». Si ces PPP s'articulent principalement autour des ONG (les firmes étant peu présentes depuis la fin du conflit), la stratégie du gouvernement est l'implication grandissante des opérateurs privés du secteur marchand dans ces partenariats. Un cadre institutionnel clair relatif aux quelque 150 organisations nationales et internationales travaillant dans le secteur de l'eau au Liberia est donc établi : ces dernières doivent dorénavant sortir d'un programme d'urgence et structurer leurs actions autour de projets de développement et de transfert de connaissances.

## Une juxtaposition de systèmes technico-territoriaux

En réponse à cette nouvelle attente du gouvernement, ces ONG (principalement Concern Worldwide et ICRC à Monrovia) initient de nouveaux projets s'inscrivant dans une logique communautaire et s'inspirant des modes d'organisation dominants en milieu rural (d'où est issue la majorité des populations peuplant les quartiers d'interventions). Ces projets repensent l'organisation, les interdépendances et les solidarités de la gestion de l'eau en privilégiant une plus petite échelle, dite de proximité (« la communauté »)<sup>5</sup>. L'objectif premier de ces projets s'inscrit dans la droite ligne de la *Water Supply and Sanitation Policy* (WSS Policy) et des motivations premières de ces ONG : aider les populations les plus vulnérables et les communautés sans accès direct au réseau municipal ou avec peu de foyers connectés. Étant donné que le raccordement à court terme est

---

5. Au sens de F. Cleaver et T. Franks (2007).

irréalisable, les solutions privilégiées sont collectives. Les solutions techniques apportées s'orientent vers des solutions sollicitant des technologies alternatives simples et peu coûteuses comme les fontaines communautaires (1 460 dollars US)<sup>6</sup>, ou encore les Kiosques à eau (15 400 dollars US)<sup>7</sup>. La capacité à payer limitée de la part des usagers et le manque de fonds restreignent les innovations socio-techniques.

Étape supplémentaire dans la territorialisation de l'offre, des projets pilotes se développent aujourd'hui autour d'une autonomie technique, gestionnaire et financière. De nouveaux réseaux autonomes en termes de production et de distribution sont construits par des ONG (Concern Worldwide) ou des coopérations (Coopération japonaise), lesquelles impliquent la communauté depuis la conception du projet jusqu'à la gestion à part entière de l'équipement. Concern Worldwide est en cours de finalisation d'un projet de ce type à Topoe Village et la Coopération japonaise vient d'inaugurer une station, un « community water supply system » pouvant desservir jusqu'à 1 000 personnes à Gardnersville.

En réponse à une ville « mosaïque », on observe donc un métissage de pratiques et d'approches conduisant à la juxtaposition et à la coexistence de trois logiques différentes : informelle et individuelle, de spatialisation et de territorialisation (Jaglin, 2005). Une addition de ces systèmes sans régulation d'ensemble peut amplifier les effets de cloisonnements, entraver l'exercice de solidarité et nuire à la recherche d'efficacité sociale et économique<sup>8</sup>. Les modes d'utilisation de l'eau sont extrêmement complexes et évolutifs. Les choix quotidiens des foyers s'ajustent constamment à des considérations de qualité d'eau, de proximité, de prix et de fiabilité. Pour les années à venir, le gouvernement a une triple ambition : réguler les prix, surveiller la qualité de l'eau et développer une prospective de la ressource. Une question essentielle reste celle de savoir comment ramener les fournisseurs informels dans le giron légal, notamment par le biais de licences, de règlements souples et par la reconnaissance officielle de leur rôle de fournisseurs alternatifs.

---

6. Fontaine communautaire : prise d'eau communautaire constituée dans notre étude de cas d'un muret en béton sur lequel se trouvent de chaque côté 3 robinets. Cette prise d'eau est raccordée au réseau municipal et un compteur permet de contrôler la consommation et les recettes.

7. Kiosque à eau : même prise d'eau communautaire que la fontaine, sécurisée des périodes de ruptures de fourniture d'eau par l'installation d'un petit château d'eau adjacent (entre 5 000 et 20 000 gallons). Le fontainier bénéficie par ailleurs d'un petit local et le tout est protégé par une clôture.

8. Par exemple, nous avons observé à Clara Town des situations de compétition négative entre différents opérateurs du fait d'un manque de régulation d'ensemble. Un problème de pression dans une fontaine collective raccordée au réseau et gérée par une communauté (selon le ratio 40 / 60 : 40 % des revenus revient à la communauté, 60 % à la LWSC) va pousser l'usager à s'approvisionner auprès d'un « water miner » formalisé qui aura une eau de moins bonne qualité (du fait d'une installation précaire) et à un prix plus élevé. Pour la communauté, cela signifie moins d'argent pour payer le fontainier et prendre en charge les petites maintenances. Dans le même temps, la LWSC, qui approvisionne et collecte des revenus de la part des deux équipements, n'est pas encline à fermer le raccordement du « water miner » car les recettes qu'elle génère sont plus importantes.

## RÉGULATION SECTORIELLE ET SOCIO-SPATIALE DE L'EAU : QUEL RÔLE POUR LES ACTEURS « NON SOUVERAINS » ?

Si les nouveaux projets se développent autour d'une segmentation de l'offre afin de répondre aux inégalités socio-économiques, l'efficacité économique et l'équité sociale de ces approches restent limitées. Ces projets sont fondés sur une forme de gouvernance complexe où de nouveaux acteurs aux motivations et aux logiques d'intervention extrêmement différentes sont impliqués.

### De nouveaux partenariats à composer

Le dilemme traditionnel auquel font face les ONG, au regard de la question récurrente de leur indépendance vis-à-vis des États, les amène à développer des projets dont la gestion opérationnelle reste problématique dans les faits. D'un côté, elles privilégient des partenariats avec la LWSC, qui gère le réseau municipal, et aident à (re)construire ou à construire les installations en assurant un lien de médiateur entre le gouvernement et les populations vulnérables<sup>8</sup>. De l'autre, elles développent des projets autonomes en mettant en place des systèmes d'approvisionnement en eau indépendants basés sur une gestion communautaire. Dans ce cas, il existe un risque de « désalignement » avec les intérêts du gouvernement ainsi qu'un risque patent de conflit et de fragmentation sociale entre des communautés qui reçoivent des niveaux de service différents. Dans les deux cas, les communautés se voient attribuer des compétences en matière de gestion de l'eau dans le cadre de partenariats public-privé-usagers (en fonction du degré d'implication) sans réelle reconnaissance légale.

L'efficacité socio-économique de ces projets repose, du point de vue des ONG, sur l'implication des communautés dans la gestion du point d'eau et sur la croyance que cette implication assurera à la fois la durabilité de l'infrastructure et une meilleure gouvernance. Dans un contexte institutionnel faible, l'implication de la communauté est interprétée comme un symbole d'une gouvernance locale. L'analyse du contexte social des centres urbains implique de repenser ces approches qui sont souvent des transferts stricto sensu de méthodologies de projets élaborés pour les zones rurales. Par ailleurs, certaines réalités concernant le rôle ambigu des communautés doivent être soulignées afin de démystifier cette corrélation entre efficacité sociale et implication des communautés<sup>9</sup>.

---

8. Les contrats sont passés entre la société et l'ONG, ce qui pose la question de la durabilité du contrat lorsque l'ONG termine le projet et ce qui questionne le rôle futur à jouer par la communauté en dehors de l'agrément actuel qui couvre simplement la question de la collection des recettes et de la petite maintenance quotidienne de l'équipement. Dans beaucoup des cas observés, les équipements sont très peu entretenus, et cela à la fois pour des raisons techniques, de motivation, de manque d'une gestion adaptée, ou encore de vandalisme.

9. Pour une bonne synthèse de ces questions, voir K. Bakker (2008).

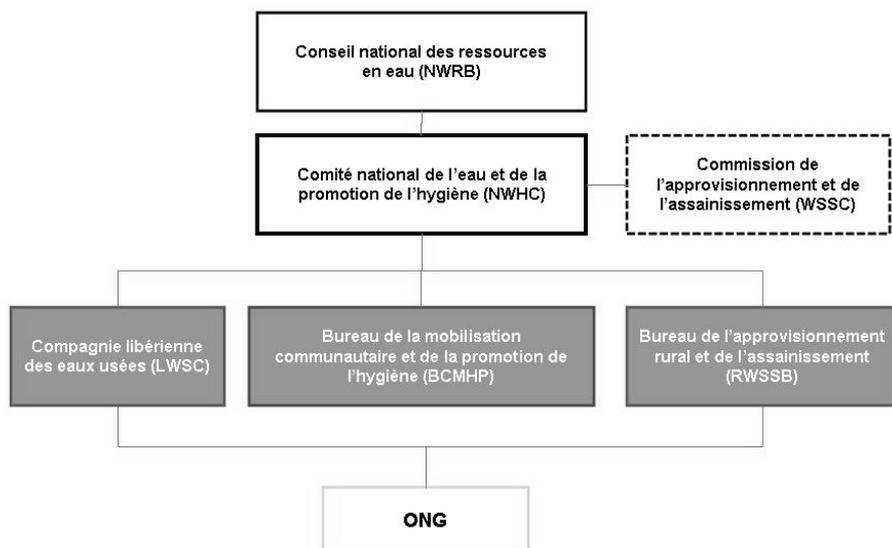
Alors que les ONG mettent en avant un modèle rural (le comité d'eau), la LWSC privilégie de son côté le modèle de gérance. Les études de cas montrent que généralement la compagnie municipale rencontre des difficultés à collecter les revenus générés par les kiosques gérés par les communautés. Sur les 95 kiosques propriétés de la LWSC, 74 sont gérés par des communautés et 21 par des contractants commissionnés à 10 % sur l'eau qu'ils vendent dans des contextes où les liens de solidarité ont disparu. Selon la LWSC, ces derniers sont gérés d'une manière beaucoup plus fiable que ceux gérés par les comités d'eau. Les contraintes identifiées sont nombreuses, entre les interférences tribales et politiques de la part des leaders de la communauté, les détournements d'argent, l'absence de contrat tangible, ou encore le fait que les structures non protégées font l'objet de détérioration ou de vols.

Le rôle croissant conféré aux acteurs locaux conduit à une augmentation du nombre d'acteurs intervenants au risque d'engendrer une certaine confusion et une accentuation des représentations parcellaires de l'espace urbain en l'absence d'une vision globale. Par ailleurs, se pose la question de la légitimité des acteurs et des territoires. Dans ce contexte, la WSS Policy joue un rôle très important car elle préconise des changements institutionnels majeurs et impératifs si l'on veut dépasser ces difficultés. Elle assure notamment une séparation des fonctions et préconise la création d'une entité unique pour superviser la mise en place de ces stratégies. Moins qu'une création, c'est la réintroduction du National Water Resources Board (NWRB) créé en 1980 en réponse au besoin d'une coordination pour le développement du secteur de l'eau, notamment dans le cadre de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (DIEPA). Dans ce contexte, celui-ci a notamment travaillé à la première stratégie en matière d'eau et d'assainissement au Liberia (1985-1997). Si ce Conseil a cessé officiellement ses opérations, il n'a jamais été formellement dissout. Il s'agit donc de réactiver cette entité dont la présidence serait assurée par le ministère en Charge du sol, des mines et de l'énergie en partenariat avec les agences et les ministères impliqués dans le secteur. Son rôle serait d'assurer le développement du secteur de l'eau et de l'assainissement. Garant de la WSS Policy, ce Conseil aurait en charge la supervision de nombreuses commissions dont la Water Supply & Sanitation Commission (WSSC), particulièrement responsable des tarifs, des licences, des partenariats public-privé, des standards en termes de services, etc. Il superviserait, par ailleurs, trois autres structures et la LWSC, qui verrait son rôle renforcé comme prestataire de services (voir figure 3)<sup>10</sup>.

---

10. Ce point est important car cette société publique a été créée en 1973 afin d'assurer la distribution d'eau au Liberia pour des usages domestiques, industriels et publics. Aujourd'hui, du fait d'un contexte fragmenté, elle est l'organisation motrice et l'interlocutrice privilégiée dans le cadre de la mise en œuvre du pilier « infrastructure et services de base » du PRS.

**Figure 3 : Préfiguration de la nouvelle architecture du secteur de l'eau et de l'assainissement à Monrovia**



Source : données personnelles.

### **Les enseignements d'une analyse en termes de « gouvernance non souveraine »**

Si cette nouvelle organisation ne lèverait pas de facto tous les freins, elle permettrait dans un premier temps de fixer les conditions de participation des différents acteurs, fondement même de leur légitimité. Elle assurerait un rôle de régulateur, nécessaire aujourd'hui dans ce contexte de foisonnement d'initiatives. L'enjeu est de pouvoir élaborer de nouveaux compromis collectifs face à des conflits d'intérêts et à une fragmentation des espaces. Le rôle de l'État, hormis l'élaboration des politiques générales du secteur, resterait celui de garant des objectifs de solidarité.

En attendant de voir comment les intentions régulatrices du gouvernement libérien vont se concrétiser dans la loi sur l'eau actuellement débattue au Parlement, il est possible de tracer théoriquement les contours d'une gouvernance « non souveraine » efficace et légitime. Une telle démarche implique de prendre quelque distance avec la notion classique de « souveraineté ». Comme on le sait, H. Arendt s'est opposée avec virulence à la tradition philosophique classique qui envisage le fait politique à partir du triptyque volonté-peuple-souveraineté. À l'inverse, elle dessine le portrait d'un « peuple non voulant », c'est-à-dire non-sujet, non-souverain et non constituant (Tassin, 2007). Le peuple est donc, selon H. Arendt, une pluralité libre agissante et son action s'ordonne à l'institution

d'un espace public politiquement organisé qui préserve la possibilité des libres apparitions ainsi que le statut des acteurs<sup>10</sup>.

Ainsi pour Arendt, la solution des problèmes politiques modernes n'est pas à chercher du côté des autorités instituées, mais du côté des hommes eux-mêmes en tant qu'ils sont instituants (c'est-à-dire qu'ils instituent le politique comme tel par leurs actions). Selon l'auteur, la citoyenneté est en effet une citoyenneté en acte : elle acquiert une force d'existence lorsque les hommes agissent de concert et disparaît aussitôt qu'ils cessent d'agir. Une telle conception a plusieurs implications : i) la communauté politique n'est pas la même chose que la communauté nationale ; ii) la frontière séparant les citoyens et les non-citoyens n'est pas une frontière figée par l'histoire et le droit, mais une frontière mouvante qui épouse les formes sans cesse renouvelées du combat politique ; iii) la communauté politique instituée par l'action implique de façon structurelle la reconnaissance de la pluralité tant en son sein que par rapport à d'autres communautés politiques (Poizat, 2007, pp. 259-260).

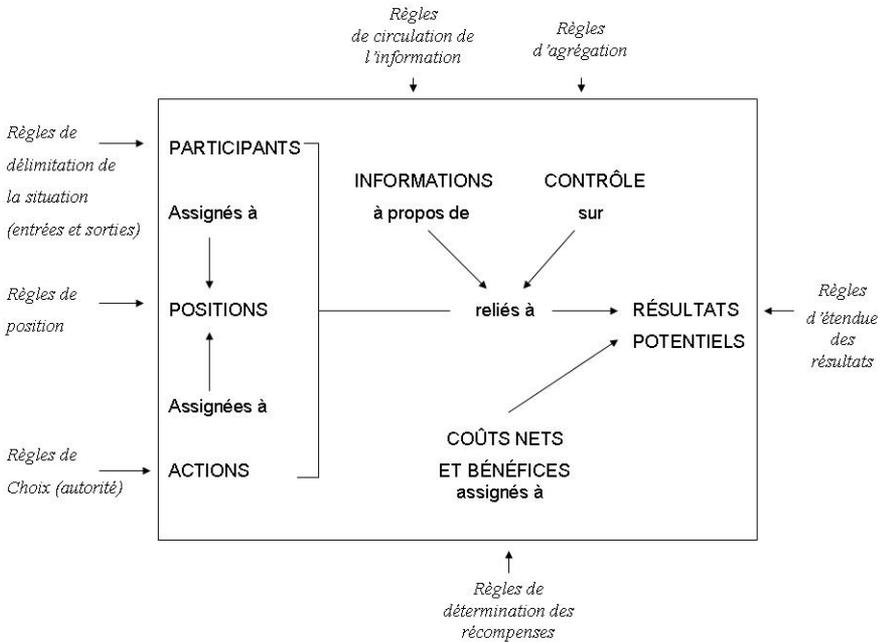
Si l'on prolonge la réflexion d'Arendt et que l'on tente de l'appliquer à la question de la gouvernance de l'eau à Monrovia, il est possible de dire que l'État doit être soucieux de préserver la constitution d'« espaces d'apparence » (Tassin, 2007) relatifs à la gouvernance de l'eau. Le rôle de l'État relativement à ces « espaces » est alors de permettre à chaque acteur compétent de s'individuer en faisant état de sa capacité d'action, mais également d'en réguler le fonctionnement afin de s'assurer que l'« interaction conflictuelle de la pluralité» (*ibid.*, p. 304) soit productive<sup>11</sup>. Sur ce dernier point, il nous semble que les travaux récents d'E. Ostrom (2005) sur la nature des règles (« boundary », « position », « choice », « information », « aggregation », « scope » and « pay-off » rules) qu'il s'agit d'instaurer afin d'encadrer les situations d'interaction entre acteurs « souverains » et « non souverains » en matière de gestion de ressources naturelles sont prometteurs (voir figure 4)<sup>12</sup>.

10. Ainsi, « en soustrayant d'un côté l'action libre au registre de l'intentionnalité, Arendt affranchit la liberté de toute subordination à la volonté et en la référant, d'un autre côté, à l'espace politiquement organisé de ses apparitions, elle l'affranchit de toute prétention à la souveraineté » (Tassin, 2007, p. 305).

11. Autrement dit, il s'agit de « garantir la durabilité des institutions qui permettent à la liberté d'apparaître » (Tassin, 2007, p. 311).

12. Selon E. Ostrom « Position rules create positions (e.g. membre of a legislature, voter, etc.). Boundary (entry and exit) rules affect how individuals are assigned to or leave positions and how one situation is linked to other situations. Choice (authority) rules affect the assignment of particular action sets to position. Scope rules affect which outcomes must, must not, or may be affected within a domain. Aggregation rules affect the level of control that individual participants exercise at a linkage within or across situations » (2005, p. 190).

**Figure 4 : Diversité des situations d'action et des règles**



Source : Ostrom, 2005.

Relevant d'une approche en termes de gouvernance polycentrique (donc non stato-centrée) et multi-niveaux (du méta-constitutionnel à l'opérationnel), l'analyse institutionnelle des situations d'action proposée par Ostrom<sup>13</sup> permet ainsi de sortir de dichotomies improductives (« public / privé », « formaliété / informaliété », « marchand » / « non-marchand »...) et de mettre l'accent sur des catégories nouvelles à même d'appréhender positivement la diversité des situations technico-territoriales au sein de grands ensembles urbains : le niveau d'entrée dans l'arène politique des acteurs non souverains, les positions qu'ils peuvent y occuper (« fomulators », « monitors », « enforcers », ...), l'étendue fonctionnelle qui leur est proposée, les actions qu'ils peuvent entreprendre, le niveau d'agrégation de ces dernières. Autrement dit, elle permet selon nous d'outiller analytiquement les stratégies de spatialisation des dispositifs de gestion des eaux urbaines afin de lutter contre les risques de fragmentation territoriale (Jaglin, 2005). Le recours aux travaux d'Ostrom ne règle certes pas définitivement cette épineuse question : les insuffisances repérées dans son œuvre (émergence,

13. Selon E. Ostrom, « an action situation refers to the social space where participants with diverse preferences interact, exchange goods and services, solve problems, dominate one another, or fight (among the many things that individuals do in action arenas) » (2005, p. 14).

opérationnalisation et institutionnalisation des règles notamment) semblent toutefois trouver des débuts de réponse dans certains travaux contemporains (Clever, Franks, 2007).

## CONCLUSION

Le processus de rationalisation de la gestion de l'eau est donc engagé à Monrovia. Le spectre de la guerre civile semblant désormais éloigné, diverses parties prenantes ont entrepris de repenser la gouvernance des services de l'eau. Ces acteurs tentent d'affirmer la spécificité des situations technico-territoriales à gouverner et sont en train d'inventer une architecture institutionnelle relativement originale.

L'État semble en effet soucieux d'encadrer assez précisément la gouvernance « non souveraine » qui opère dans sa principale métropole : seule une régulation étatique renouvelée bornant finement le spectre de la production et de la fourniture des services d'eau peut en effet permettre d'articuler efficacité économique et légitimité politique et ainsi éviter les problèmes d'« ex-territorialisation » (Piveteau, 2005 ; Jaglin, 2006) ou de « disabling governance » (Lindell, Appelblad, 2009).

Même s'il est trop tôt pour avoir une idée précise de la manière dont les intentions régulatrices du gouvernement libérien vont se concrétiser dans la loi sur l'eau actuellement débattue au Parlement, il est possible d'avancer que la pérennité de l'implication des acteurs « non souverains » au service d'une gestion efficace, équitable et légitime de l'eau au Liberia passera notamment par la consolidation institutionnelle d'une société « politique » et pas simplement « civile » (Bakker, 2009). Savoir si l'État du Liberia, et d'autres à sa suite, parviendront à se doter de règles pertinentes afin d'autoriser la constitution et le bon fonctionnement d'« espaces d'apparence hydro-sociaux » sur leurs territoires – et ainsi à consolider réglementairement les gouvernances « non souveraines » en émergence – sera d'un intérêt majeur pour tous ceux qui s'interrogent sur les nouvelles modalités de gouvernance et de régulation de l'eau en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle.

## BIBLIOGRAPHIE

African Development Bank, 2007, *Liberia Water supply and Sanitation Rehabilitation Programme, Environmental and Social Management Plan*, août.

Alegre S., 2006, *Community Involvement in the Management of Urban Water Services in Post-Conflict Environments: Case Study of Monrovia*, Liberia, Working Paper, septembre.

- Arendt H., 1993, *La crise de la culture*, Paris, Gallimard.
- Arendt H., 1994, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Press Pocket.
- Bakker K., 2008, « The Ambiguity of Community: Debating Alternatives to Private-Sector Provision of Urban Water Supply », *Water Alternatives*, vol. 1, n° 2, pp. 236-252.
- Bakker K., 2009, « Participation du secteur privé à la gestion des services des eaux : tendances récentes et débats dans les pays en voie de développement », *Espaces et sociétés*, vol. 4, n° 139, pp. 91-105.
- Castree N., 2008, « The Epistemology of Particulars: Human Geography, Case Studies and "Context" », *Geoforum*, vol. 36, pp. 541-544.
- Cleaver F., Franks T., 2007, « Water governance and poverty: a framework for analysis », *Progress in Development Studies*, vol. 7, n° 4, pp. 291-306.
- Coutard O., Lévy J.-P. (dir.), 2009, *Écologies urbaines*, Paris, Economica-Anthropos (coll. « Villes »).
- Dubresson A., Jaglin S., 2002, « Gouvernance, régulation et territorialisation des espaces urbanisés : approches et méthodes » in Antheaune B., Giraut F. (dir.), *Le territoire est mort. Vive les territoires ! Une (re)fabrication au nom du développement*, Paris, éditions IRD, 2005, pp. 337-352.
- Graham S., Marvin S., 2001, *Splintering Urbanism. Networked Infrastructures, Technological Mobilities and the Urban Condition*, Routledge, Londres.
- Jaglin S., 2005, *Services d'eau en Afrique subsaharienne : la fragmentation urbaine en question*, éditions CNRS.
- Jaglin S., 2006, « Gouvernance des réseaux et accès des pauvres à l'eau potable dans les villes d'Afrique subsaharienne » in Fiset J. (dir.), *Gouvernance pour le développement au XXI<sup>e</sup> siècle : vues d'Afrique et d'Amérique latine*, Presses de l'Université d'Ottawa.
- Japanese Cooperation, 2009, *The Master Plan Study on Urban Facilities. Restoration and Improvement in Monrovia in the Republic of Liberia*, Interim Report Summary, Liberia, avril.
- Leclerc-Olive M., 2008, « L'aide non gouvernementale au développement : la sécurité économique contre la légitimité de l'État ? L'expérience malienne », *Cahier du GEMDEV*, n° 24, pp. 116-126.
- Lindell I., Appelblad J., 2009, « Disabling Governance: Privatisation of City Markets and Implications for Vendors' Associations in Kampala, Uganda », *Habitat International*, vol. 33, pp. 397-404.
- Ostrom E., 2005, *Understanding Institutional Diversity*, Princeton Press.
- Page B., 2003, « Communities as the Agents of Commodification: The Kumbo Water Authority in Northwest Cameroon », *Geoforum*, vol. 34, n° 4, pp. 483-498.
- Piveteau A., 2005, « Décentralisation et développement local au Sénégal. Chronique d'un couple hypothétique », *Revue Tiers Monde*, n° 181, janvier-mars, pp. 71-93.
- Poizat J.-C., 2007, « L'invention d'une politique non souveraine : Arendt et l'espoir européen » in Kipiec A., Leibovici M., Muhlman G., Tassin E. (dir.), *Hannah Arendt : crises de l'État-Nation*, Sens&Tonka, pp. 245-261.
- Republic of Liberia, 2008, *Poverty Reduction Strategy*, avril.
- Tassin E., 2007, « Le peuple ne veut pas » in Kipiec A., Leibovici M., Muhlman G., Tassin E. (dir.), *Hannah Arendt : crises de l'État-Nation*, Sens&Tonka, pp. 301-315.
- Verdeil E., Féré C., Sherer F., 2009, « De la rétroaction entre différenciation territoriale et modèle universel des services urbains en réseau : les enseignements du cas libanais », *Flux*, vol. 1, n° 75, pp. 27-41.

Annexes

**Figure 1 : Tableau récapitulatif des interventions d'ONG dans le domaine des services d'eau à Monrovia (1989-2005)**

All along the conflict	MSF Belgium ensured a minimum level of power supply in respond to outbreaks of disease, such as cholera
End of 1990	Unicef became involved funding spare-parts and tools for the treatment plant and repairs for the generators. Also regularly involved in chlorinating wells
Dec 1990	ICRC started constructing and rehabilitating shallow wells
March-October 1991	ICRC started a rehabilitation of Bushrod Island power station, equipment for White Plains treatment plant, repairs on the network and incentives for LWSC personnel.
From 1991	Several agencies, Unicef, ACF, Oxfam, started constructing and rehabilitating wells throughout the city
From October 2002	Pipe-borne water supply is completely interrupted. Water trucking from 7 large-diameter wells involved LWSC, Unicef, MSF-B & ICRC
1992-1993	Two boreholes drilled by MSF-B and GTZ in Paynesville to replace the 7 large-diameter wells. The water trucking was funded by ECHO and water was delivered free of charge until 1995
1994	ICRC and GTZ supported the rehabilitation of the piped network to a minimum level of pipe-borne water supply of 2.0 Mgd
1996-2006	EU (through EDF) carried out the 1 Support to the water production (equipment was repaired or replaced in WT, provision of lubricant, fuel and chemicals) 2 Support to water distribution (construction of rehabilitation of overhead tanks, leakage control, water-trucking) 3 Support to institutional strengthening (cost recovery, incentives, etc.) 4
2004	During 2004 the EU component Water and Electricity was reoriented. Previous assistance to the LWSC had had mixed results: although it met water needs, the European Commission was supporting unsustainable recurrent costs, such as salary payments and other incentives. Government made the decision to de-nationalize the water sector. EC assists the Government in the privatization process
From 2004 to 2006	EU has launched 4 studies which would allow a definition of a holistic program : privatization of LWSC and rehabilitation of the water supply system, seek of new sources of water

**Figure 2 : Tableau récapitulatif des interventions d'ONG dans le domaine des services d'eau à Monrovia (2005) (suite)**

2005	Oxfam GB set-up four 3000 gallons tanks in West Point (one of the Oxfam program slum areas with Clara Town) in response of the Cholera outbreak of April 2005.
2005	Targeting cholera 'hot spot' communities, Oxfam GB set-up a project to improve conditions of hygiene in which water is distributed and to help community to get organized in legalizing part of water minors. From the 60 illegal water vendors in Clara Town identified by Oxfam, 30 have been selected by the NGO. Oxfam has started improving distribution by securizing the water connection to the network and installing 2000 l plastic water reservoirs.
Since April 2006	In order to have a more regular service with better prices and constant quality, UNICEF with LWSC, MCC and MPW started its Community Managed Water Tank Project in supporting 8 communities in Central Monrovia by providing 5 plastic tanks (1000L) filled-up by water trucking and encouraging the community to manage water distribution by themselves, avoiding intermediary water sellers (wheelbarrow boys or streets vendors).
October 2005	Presidential Elections

Source: Geosciences (2003), EU report (2004), Alegre (2006), WEDC (2006)